

Cette cellule s'inscrit dans le prolongement de la consultation Souffrance et Travail créée en 2001 à l'initiative de la Fnath. Cette expérience a montré la pertinence d'un soutien externe aux professionnels de la santé au travail et aux acteurs sociaux.

Elle contribue à la coordination de la prise en charge par les différents acteurs : professionnels de la santé au travail, représentants du personnel, collectifs de salariés...

Elle privilégie la réflexion et la prévention.

UMIF

Portée par l'Union des mutuelles d'Ile-de-France. Bénéficie du soutien de la DIRECCTE Ile-de-France de la CRAMIF



# Souffrance et Travail

Cellule d'appui à la prévention des risques psychosociaux

Consultation gratuite, sur rendez-vous après entretien téléphonique  
mardi, ~~mercredi~~, jeudi, *vendredi*

Équipe pluridisciplinaire :  
médecin du travail, sociologue, psychologues

**Souffrance et travail**  
Cellule d'appui à la prévention des risques psychosociaux

Centre national de santé  
4 avenue Richerand, 75010 Paris  
01 47 00 17 57 - Contact : [cst@umif.fr](mailto:cst@umif.fr)

UMIF

# Souffrance et travail

## Cellule d'appui à la prévention des risques psychosociaux

### La cellule d'appui à la prévention des risques psychosociaux agit à deux niveaux :

#### L'accueil et le soutien des personnes en situation de souffrance au travail :

- écoute psychologique clinique ;
- conseil dans les démarches médico-sociales et juridiques ;
- accompagnement jusqu'au retour à une situation stable.

#### L'aide aux collectifs de salariés et aux représentants du personnel (délégués du personnel, délégués syndicaux, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) :

- analyse de la situation et appui à la mise en place d'actions concrètes dans l'entreprise (maintien dans l'emploi, prévention) ;
- participation à des actions de formation : connaissance des risques psychosociaux, sensibilisation à l'accueil des personnes en difficulté, prise en charge collective des situations dans l'entreprise, évaluation des risques et prévention.

### L'objectif est d'aider à la prise en charge précoce pour :

- éviter la désinsertion des personnes (arrêts prolongés, inaptitude médicale, départ de l'entreprise, exclusion du monde du travail...)
- favoriser la prise de conscience collective face aux risques psychosociaux et à leurs déterminants, développer des actions de prévention dans l'entreprise.

### L'équipe pluridisciplinaire de la cellule Souffrance et Travail intervient :

- en offrant un espace d'accueil où adresser un salarié en détresse nécessitant un soutien psychologique ;
- en favorisant l'échange entre les différents intervenants afin de mieux analyser, comprendre et débattre, en prenant la distance nécessaire ;
- en participant au développement d'un large réseau sur les questions des risques psychosociaux liés au travail.